

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU SMMAR EPTB AUDE DU 6 MARS 2025

Lieu de la réunion : salle Aude -SMMAR-Carcassonne

La séance du Bureau Syndical est ouverte à 10 h

Le Président procède à l'appel, soit 7 membres présents.

Participants :

- M. MÉNASSI Eric, Président du SMMAR
- M. DEDIES Daniel, Vice-Président du SMMAR- délégué titulaire du CD11
- M. JAMMES Michel, Vice-Président du SMMAR et Président du SB Berre et Rieu
- M. FAURAN Jean Paul, Président et délégué titulaire du SIAH Corbières Maritimes
- M. MAGRO Christian, Président et délégué titulaire du SM Aude Centre
- M. HERNANDEZ André, Président et délégué titulaire du Syndicat de Bassin Versant Orbieu Jourres
- M. BELART Xavier, Président et délégué titulaire du SMDA

Excusés :

- M.DURAND Pierre, CLE SAGE HVA
- M. DEMANGEOT François, Vice-Président du SMMAR et Président du SIAH Fresquel
- M. BARDIES Pierre, Président et délégué titulaire du SMAH HVA
- M. DIMON Jacques, Président de la CLE SAGE Fresquel
- Mme VERGNES Magali, Déléguée titulaire du CD11

Invités :

- M. AVERSENQ Jean Marie, DGS du SMMAR
- M. LACOMBE Gérard, Président de la CLE SAGE BVA
- Mme MARTINEZ Isabelle, Directrice Administrative et financière du SMMAR
- Mme MATHIEU SUBIAS Hélène Directrice DGAA
- M. CLUZEL Philippe, Directeur de la stratégie et ressource en eau
- M. DEFROIDMONT Jérôme, Adjoint DGAA
- M. SEVENIER Bastien, agent SMMAR EPTB Aude

Le quorum est atteint, le Bureau Syndical peut siéger en session ordinaire.

M. DEDIES Daniel a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Approbation des Procès-Verbaux du Bureau Syndical du 5 décembre 2024

Vu le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 5 décembre 2024, transmis à l'ensemble des membres et vu l'absence de remarques.

Le procès-verbal est mis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 5 décembre 2024.

Approbation de l'acte d'engagement DGALN/DGFIP

Le CEREMA, pour le compte de la DGALN, retraite et enrichit les fichiers de Mise à Jour des Données Cadastres (MAJIC) pour constituer la base dite Fichiers fonciers.

Ces fichiers servent également de base à la production du référentiel foncier public (RFP).

De part cette convention il est proposé d'accéder à ces fichiers

Les données renseignées :

- Connaissance et analyse du foncier, ou du bâti ou de la propriété
- Prévention des risques
- Mise en œuvre ou évaluation d'une politique publique d'aménagement
- Mise en œuvre d'une mission de service public liée au transport, à la santé, à la sécurité, à la gestion des espaces naturels, à l'adaptation au
- changement climatique

Modalité de la convention à titre gratuit, jusqu'au 22 janvier 2028

Réduction de vulnérabilité : bilan et stratégie 2025-2028 :

POLITIQUE DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS PROGRAMME AUD'ALABRI BILAN FINANCIER 2018 – 2024

PAPI (2) 2015-2022 : 1 400 000 € TTC à engager financement à 80%

Taux de consommation des crédits au 31/12/2024 : 83%

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant DDS	200 000	300 000	600 000		300 000		
Dépense / Budget	50 000	50 000	350 000	250 000	200 000	200 000	155 000

PAPI (3) 2023-2028 : 1 100 000 € TTC à engager



AUD'ALABRI :

BILAN TECHNIQUE 2018 – 2024

- Diag sur ERP / Activité Economique (AE) depuis 2018
- Diag sur Habitations (H) depuis 2020 dans une liste de 70 communes prioritaires (TRI, PPRI révisés post 2018)

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Nbre Diag ERP		7	180	2	15	10	30	244
Diag Activité Economique		30	5		8	6		49
Nbre Diag Habitations			90	83	307	88	67	635

- NOMBRE TOTAL DE DIAGNOSTICS AUD'ALABRI REALISES : **928**
- TAUX DE TRANSFORMATION : DDS/Diag SMMAR = **16,2 %** (moy nationale 7%)



UNE POLITIQUE COMPLÉMENTAIRE AUX ACTIONS DE L'ETAT ...

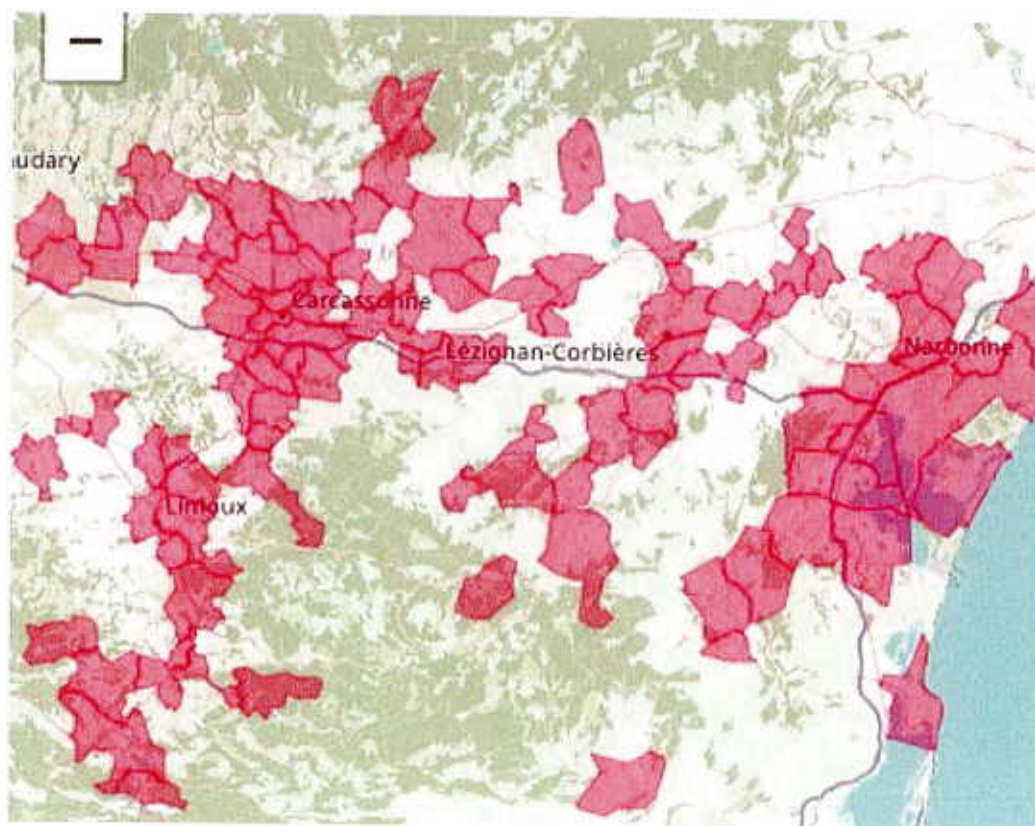
- Auto-diagnostics sur bâtis privés (accompagnement DDTM) : **300**

ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLO DU CARCASSONNAIS.

- Diagnostics réalisés dans le cadre du **PIG Inondation** post 2018 (CAC) : **196**

BILAN GLOBAL À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

- **TOTAL DIAGNOSTICS : 1424** (2018-2024)
- **TAUX DE TRANSFORMATION (DIAG AUD'ALABRI ET AUTODIAGNOSTICS) : 31,6 %**



COMMUNES CONCERNÉES PAR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC AUD'ALABRI
OU D'UN AUTODIAG



AUD'ALABRI :

BILAN INFORMATION / COMMUNICATION 2018 - 2024

- Cible ERP : 419 communes du bassin => **Lettres informations**
- Cible AE : ZAE des deux agglomérations Carcassonne et Narbonne
 - 4 réunions avec les services économiques des agglomérations = **sans résultats**
- Cible des Hab. : Liste de 70 communes prioritaires Dispositif Aud'Alabri
 - 6 Réunions d'information des maires conduisant à 22 Réunions publiques d'information du dispositif
 - 10 articles dans des gazettes locales
 - Lettres de relance annuelles sur le dispositif aux mairies accompagnées de documentation
 - Envoie de 300 kits de sécurité aux premiers bénéficiaires

Documentation : flyer entreprise, Aud'Alabri Autodiagnostic, affiche, vidéo youtube

BILAN GLOBAL DU PROGRAMME DE REDUCTION DE VULNERABILITE AUD'ALABRI

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Nbre Diag ERP		7	180	2	15	10	30	244
Diag Activité Economique		30	5		8	6		49
Nbre Diag Habitations			90	83	307	88	67	635
Total		37	275	85	330	104	97	928

- 1000 personnes rencontrées
- 150 DDS Travaux déposés mais 120 bâtis avec travaux terminés : taux de transformation 16 %
- 50% des communes du dispositif Aud'Alabri avec un ou plusieurs diagnostics (35/70)
- Investissement sur 7 ans : 1 Millions € pour les diagnostics / 400 000 € de travaux financés à 80% par le fonds Barnier
- Aucun retour sur les activités économiques

AUD'ALABRI : STRATEGIE 2025-2028

Objectifs :

- Augmenter le taux de transformation Travaux/Diagnostics notamment sur les bâtiments publics ERP stratégiques (et habitations)
- Continuer la réalisation des diagnostics pour rendre un service sur le bassin
- Accompagner le pétitionnaire jusqu'à la réalisation des travaux ?

AUD'ALABRI : STRATEGIE 2025-2028

ZONAGE D'INTERVENTION PROPOSE:

- Pas d'interventions sur les activités économiques
- Interventions sur les Bâtiments Publics :
 - Animation auprès des bâtiments publics disposant déjà des diagnostics pour aboutir à la réalisation des travaux
 - Proposition d'accompagnement jusqu'à l'aboutissement des travaux ?
 - Réalisation de nouveaux diagnostics sur les ERP Prioritaires identifiés par le SDIS et après analyse du niveau d'exposition (**liste SDIS – 1513 unités**)

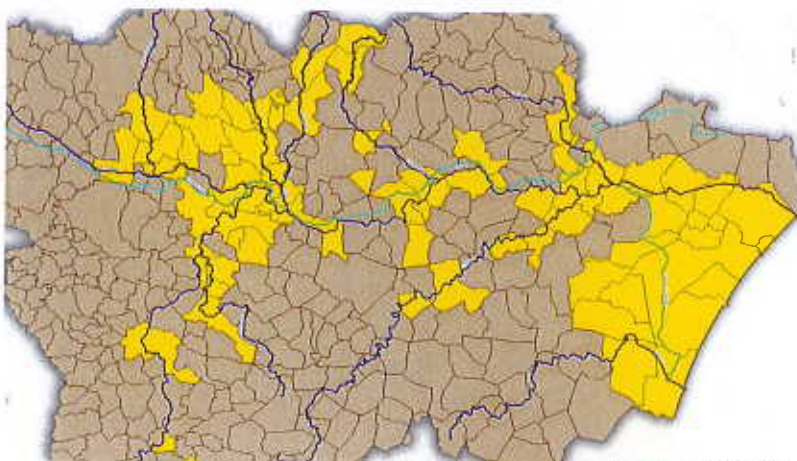


AUD'ALABRI : STRATEGIE 2025-2028

ZONAGE D'INTERVENTION PROPOSE :

– Interventions sur les habitations (Aud'Alabri) :

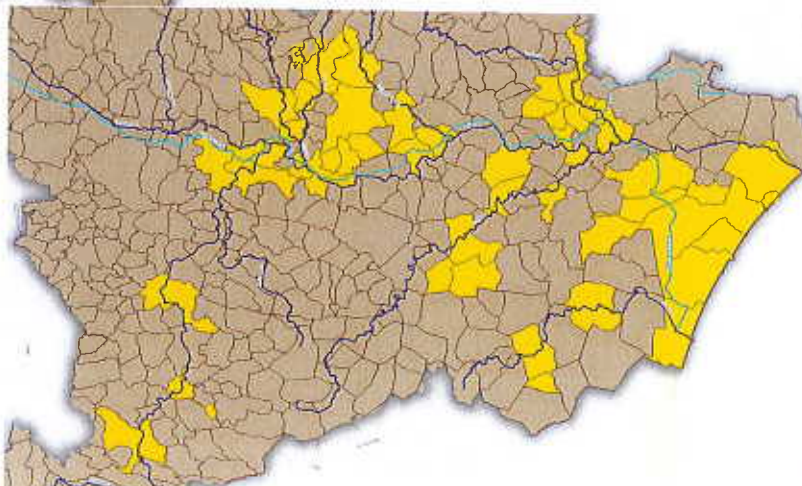
- Encouragement des propriétaires à faire les travaux : animation et accompagnement technique jusqu'à la réalisation des travaux pour les pétitionnaires disposant de diagnostics et n'ayant pas réalisé les travaux ?
- Réalisation de nouveaux diagnostics sur les communes suivantes :
 - Convention Habitat Audois – Cible : Trèbes, Armissan, Barbaira et Port La Nouvelle
 - 35 communes sur les 70 prioritaires du précédent programme n'ayant pas bénéficié de diagnostics (question de la mobilisation des élus ?)
 - Sur 21 communes disposant à ce jour d'un référent réduction de la vulnérabilité formé par la DDTM (liste évolutive) et non intégré dans le dispositif aud'alabri : (42-21)
 - » Réalisation de diagnostic Aud'alabri en aléa FORT
 - » Réalisation des autodiagnostic accompagnés par les référents en aléa MODERE



CARTE DES 70
COMMUNES
PRIORITAIRES 2020
DISPOSITIF
AUD'ALABRI

**21 SONT
COMMUNES AUX
DEUX CARTES**

CARTE DES 42 COMMUNES
AVEC UN RÉFÉRENT FORMÉ
AUTODIAGNOSTIC PAR
L'ÉTAT



AUD'ALABRI : STRATEGIE 2025-2028

MONTANTS FINANCIERS ANNUELS PROPOSES

- PAPI 2023-2028 : 1 100 000 € TTC à engager financement à 80%
- DDS fin 2025 pour assurer la ressource 2026
- Inscription crédit BP : 200 000 € / an en moyenne

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Montant DDS	300 000		600 000	200 000	
Dépense / Budget	150 000	200 000	250 000	250 000	250 000

AUD'ALABRI : STRATEGIE 2025-2028

ANIMATION/COMMUNICATION

- ERP : Réunions d'informations, accompagnées de lettres
- Habitations : Réunions AMA annuelles sur le dispositif, participation aux réunions PCS/DICRIM des communes

Documentation :

Révision du flyer Aud'Alabri (mauvais logo, adresse et mail de référence, Autodiagnostic réimpression ?)

affiches : distribution

Diffusion de campagne : vidéo youtube + Indépendant

Relevé des décisions actées par les membres du bureau :

- Abandon des diagnostics ou toute autre action sur les activités économiques
- Travail sur les 56 communes proposées à savoir : les 35 communes dans le programme initial sur lesquelles il n'y a pas eu de diagnostic, et les 21 communes sur lesquelles la DDTM a formé un référent inondation et qui ne sont pas dans le dispositif Aud'alabri avec le principe : Alea fort = Aud'alabri et aléa modéré = autodiagnostic accompagné par le référent communal. Sauf si cas complexe en aléa modéré, dans ce cas on l'intègre au dispositif Aud'alabri
- Organisation de réunions d'informations dans le cadre de l'AMA en plus des animations imaginées dans le marché actuel
- Intégration de la démarche réduction de la vulnérabilité dans les réunions d'infos PCS. Les élus ont beaucoup insisté sur le rôle essentiel des mairies dans l'animation ; il faut le renforcer dans le marché. Il est également mis en avant la nécessité d'un maillage Aud'alabri/référent inondation DDTM et l'intérêt de ce travail conjoint
- Pas d'accompagnement des pétitionnaires jusqu'à la phase travaux : on s'arrête comme aujourd'hui à la rédaction des DDS.
- Pas de relance des pétitionnaires bénéficiant déjà des diagnostics aujourd'hui pour les inciter à faire les travaux : les élus considèrent que ce point relève de la responsabilité de chaque citoyen et ne souhaitent pas les déresponsabiliser en les accompagnant trop.
- Validation d'un marché sous la même forme que l'actuel
- Pour les bâtiments publics : action de relance pour le bâti disposant déjà des diagnostics
- Pour les bâtiments publics réalisation de nouveaux diagnostics sur les ERP issus de la liste du SDIS sur la base d'une analyse de l'exposition au risque.

Foncier :

Cf PPT en PJ

Vente des actions BRL

M le président rappelle que Comité Syndical en date du 11 juillet 2003 (délib n°8/2003) actait l'adhésion au conseil de surveillance de la société BRL.

Le SMMAR a acheté 7 actions à 2.21 € l'unité soit un montant total de 15.47 € (quinze euros et quarante-sept centimes)

Le Président propose la vente de l'intégralité de ces actions.

Avis favorable à l'unanimité.

Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

Questions diverses :

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le 28/07/2025

ID : 011-251101549-20250710-2025_BS_DELIB4-DE



M Lacombe informe avoir souscrit un contrat avec la société CII pour l'alerte à la population.

Mais déplore la complexité d'utilisation du dispositif même après la formation.

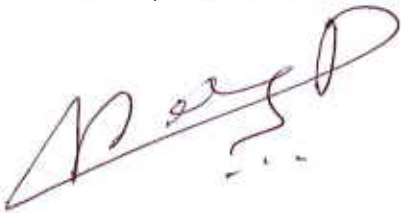
M le Président informe que le SMMAR EPTB Aude a mis fin au partenariat depuis la mise en place par l'Etat du dispositif FR-Alerte.

M Jammes informe utiliser ce dispositif au-delà de la thématique alerte et fait part de sa satisfaction.

M Magro pense désengager sa commune car l'outil n'est pas ergonomique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h55.

Daniel DEDIES
Secrétaire de séance
Conseiller Départemental de l'Aude

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Daniel DEDIES', written over a horizontal line.

Eric MENASSI
Président du SMMAR

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric MENASSI', written over a horizontal line.